

Belmont, le 1^{er} février 2023

**Préavis No 02/2023
au Conseil communal**

**Déplacement du poste de
transformation « Malavaux »**

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉAMBULE	3
2.	EMPLACEMENT DES POSTES	3
3.	DESCRIPTION DU PROJET	3
	3.1. Alimentation en moyenne tension (MT)	3
	3.2. Alimentation en basse tension (BT)	4
4.	IMPACT FONCIER POUR LA COMMUNE.....	4
5.	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES	4
	5.1. Domaine communal	4
	5.2. Domaine privé	4
6.	COÛTS DES TRAVAUX	4
	6.1. Ventilation	4
	6.2. Récapitulation.....	5
7.	FINANCEMENT	6
8.	PLAN D'INVESTISSEMENT 2021-2026 (PRÉAVIS 01/2026)	6
9.	CONCLUSIONS.....	6

Au Conseil communal de Belmont

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les constructions prévues dans le projet du plan d'affectation « En Arnier III » nécessiteront une grosse puissance électrique estimée par les projeteurs à 900 ampères (A) soit ~640 kilovoltampères (kVA). Le poste de transformation le plus proche, à savoir « Malavaux » est situé au chemin des Grands-Champs. Il ne dispose pas de la puissance en réserve pour servir un tel besoin.

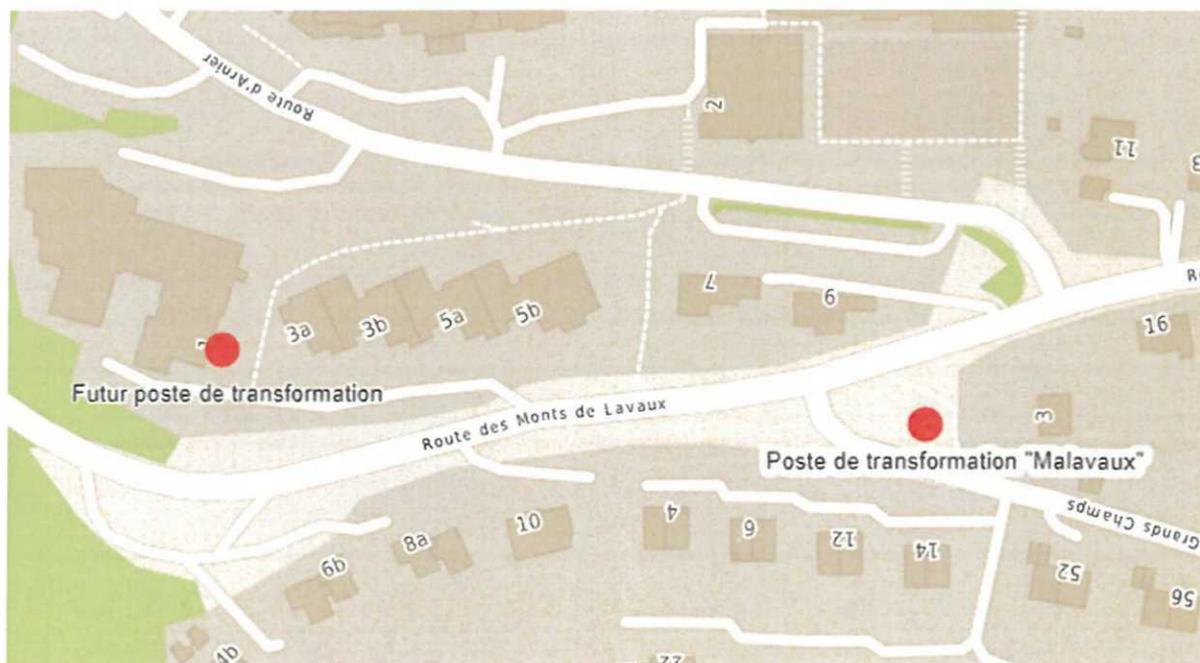
En concertation avec le Service de l'électricité de Lausanne (ci-après : SEL), nous avons analysé les différentes options possibles pour une alimentation en basse tension des immeubles projetés. La solution finalement retenue est l'implantation sur le site des futures constructions d'un poste de transformation moyenne/basse tension (ci-après : MT/BT).

Les coûts de réalisation du réseau en moyenne tension sont supportés par SEL, hormis les coûts liés au solde d'amortissement de la station transformatrice MT de « Malavaux » ainsi que le démontage des installations techniques qui seront supportés par les Services industriels de Belmont.

Les travaux sur le réseau BT sont intégralement à la charge des Services industriels (ci-après : SI) de Belmont.

Le présent préavis a pour but d'obtenir le crédit nécessaire pour financer ces travaux d'extension du réseau.

2. Emplacement des postes



3. Description du projet

3.1. Alimentation en moyenne tension (MT)

En accord avec les promoteurs un poste de transformation MT/BT sera intégré dans les futures constructions. L'actuel poste de transformation de « Malavaux » atteindra 35 ans d'exploitation

et une rénovation de l'infrastructure doit être envisagée. Au vu de la proximité des postes existants et futurs, la solution la plus rationnelle consiste à transférer le poste de « Malavaux » dans le futur poste « Arnier ». Ce futur poste desservira les besoins futurs liés au plan d'affectation « En Arnier III » ainsi que les besoins actuels et futurs desservis par le poste « Malavaux ».

3.2. Alimentation en basse tension (BT)

Le poste actuel de « Malavaux » a une charge actuelle de 400 kVA. Pour tenir compte des besoins futurs, une charge additionnelle de 1'200 kVA sera souscrite auprès du SEL. Le coût de cette charge supplémentaire est intégralement assumé par les SI de Belmont.

Les raccordements BT qui aujourd'hui sont installés dans le poste de transformation seront repris par un nouveau poste de distribution qui sera implanté en bordure de parcelle. Tous ces travaux sont pris en charge par les SI de Belmont.

Dans le cadre de ces travaux est prévu le renforcement de la ligne reliant le poste de distribution desservant l'administration au futur poste de transformation. Cette mesure est prise pour tenir compte du futur développement photovoltaïque sur le collège ainsi que sur le bâtiment du centre administratif.

4. Impact foncier pour la Commune

Le poste de transformation MT/BT de « Malavaux » est implanté sur la parcelle communale n° 176 d'une superficie de 1086 m² située en zone « villa ». Le déplacement de ce poste de transformation libèrera la parcelle de toute construction et permettra ainsi d'en exploiter tout le potentiel constructible.

5. Installations photovoltaïques

5.1. Domaine communal

Le potentiel photovoltaïque des bâtiments du collège ainsi que du bâtiment administratif ont été pris en compte dans l'étude de dimensionnement du poste de transformation ainsi que des câbles du réseau BT.

Le développement d'une installation photovoltaïque sur les bâtiments communaux fera l'objet d'une étude séparée.

5.2. Domaine privé

1/3 du potentiel photovoltaïque des bâtiments privés desservi par le futur poste d' « Arnier » a été pris en compte dans l'évaluation des besoins.

6. Coûts des travaux

6.1. Ventilation

Objet		Coût HT
Coût lié au poste MT (à charge de Belmont)		
Solde amortissement poste de transformation MT « Malavaux »	Fr	5'000.00
Démontage des installations du poste de transformation MT « Malavaux »	Fr	15'000.00

Puissance supplémentaire (1'200 kVA) sur nouveau poste MT « Arnier »	Fr	144'000.00
Sous-total	Fr	164'000.00
Divers et imprévus 5 %	Fr	8'200.00
Sous-total réseau MT	Fr	172'200.00
Travaux de reprise du réseau BT		
Travaux de génie civil	Fr	374'500.00
Travaux sur réseau électrique	Fr	196'150.00
Equipement pour reprise de la future production photovoltaïque du centre administratif et collège	Fr	59'000.00
Etudes pour modification des réseaux Basse Tension et Eclairage public	Fr	10'000.00
Coordination, suivi, décompte, établissement des protocoles de mesures, de réceptions et mise à jour de la documentation et suivi du cadastre	Fr	19'000.00
Sous-total	Fr	658'650.00
Divers et imprévus 10%	Fr	65'865.00
Sous-total réseau BT	Fr	724'515.00

6.2. Récapitulation

Objet		Coût HT
Réseau MT	Fr	172'200.00
Réseau BT	Fr	724'515.00
Sous-total	Fr	896'715.00
TVA 8.1 % (L'essentiel des travaux sera réalisé dès 2024 c'est pourquoi le futur taux de TVA est appliqué)	Fr	72'633.90
Total général	Fr	969'348.90
Montant du crédit demandé	Fr	970'000.00

7. Financement

Le montant estimé à Fr. 970'000.00 sera prélevé sur les disponibilités de la Bourse communale ou financé par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

8. Plan d'investissement 2021-2026 (préavis 01/2026)

Les travaux faisant l'objet du présent préavis ne figurent pas au plan d'investissement car le projet « En Arnier III » n'était pas complètement achevé.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°02/2023 du 1 février 2023 « Déplacement du poste de transformation « Malavaux » »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 970'000.--, destiné à financer les travaux de déplacement du poste de transformation de « Malavaux ».
2. que le coût des travaux sera amorti par des annuités égales en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 8200.3312.02.
3. que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte n° 9171.000.20 « C/Att. Déplacement poste de transformation « Malavaux », qui fonctionne comme compte collectif « Travaux ». La ventilation des dépenses dans les comptes respectifs se fera au bouclage dudit préavis.

Direction des Travaux et Services industriels
Ph. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

La Syndique
Nathalie Greiner

Le Secrétaire
Grégoire Vagnières

